



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2021

DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR
L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE
2017-2023

En vertu de l'article 21 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023

Rapport d'activités 2017-2021

En vertu de l'article 21 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

Coordination

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le présent document peut être consulté sous la rubrique Publications du site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : www.mtess.gouv.qc.ca.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-92052-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec

En vertu de l'article 21 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (chapitre I-7), le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit présenter annuellement au gouvernement du Québec un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action gouvernemental. Le présent rapport a été préparé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux qui participent à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de la Culture et des Communications;
- Ministère de la Famille;
- Ministère de la Justice;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère des Finances;
- Ministère des Transports;
- Office des personnes handicapées du Québec;
- Revenu Québec;
- Secrétariat à la condition féminine;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Société d'habitation du Québec.

LISTE DES SIGLES EMPLOYÉS DANS LE DOCUMENT

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes plus
ARC	Agence du revenu du Canada
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
DRSP	Directions régionales de santé publique
FQIS	Fonds québécois d'initiatives sociales
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEQ	Ministère de l'Éducation
MFA	Ministère de la Famille
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MPC	Mesure du panier de consommation
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (le Ministère)
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
PRB	Programme de revenu de base
RQ	Revenu Québec
SAIPB	Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SHQ	Société d'habitation du Québec

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
Une attention particulière à la situation des femmes et des hommes	2
Un contexte pandémique	2
FAITS SAILLANTS 2017-2021	3
Poursuite des Alliances pour la solidarité.....	3
Bonification des primes au travail	3
Implantation du Programme objectif emploi	3
Amélioration de l’offre de logements sociaux.....	3
Poursuite de la Semaine de la solidarité.....	3
ATTEINTE DES CIBLES DU PLAN D’ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L’INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS).....	4
AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ.....	5
AXE 2 – INVESTIR POUR AMÉLIORER LE LOGEMENT SOCIAL.....	1
AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX.....	4
AXE 4 – RECHERCHE ET ÉVALUATION : AMÉLIORER L’EFFICACITÉ DE L’ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L’EXCLUSION SOCIALE.....	25
CONCLUSION.....	28

INTRODUCTION

En 2002, le Québec se dotait de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, cette loi témoigne de la volonté de la société québécoise de se mobiliser et de faire du Québec une société plus inclusive et solidaire, portée par la justice sociale et où l'autonomie économique et l'épanouissement personnel sont à la portée de toutes et tous.

Depuis, trois plans d'action ont été lancés par le gouvernement du Québec :

- Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009
 - Le premier plan d'action, dont les investissements totaux ont atteint 4,5 G\$, a permis d'appliquer des mesures structurantes et d'améliorer le revenu de plusieurs types de ménages, particulièrement les ménages avec enfants.
 - Le premier plan d'action a été prolongé d'une année en 2009-2010.
- Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015
 - Le deuxième plan d'action s'inscrivait dans le prolongement du premier, tout en présentant de nouvelles façons de faire. Il comprenait 75 mesures qui visaient à poursuivre le renforcement du filet social et à donner une nouvelle impulsion à la démarche collective. Ce plan d'action misait essentiellement sur l'appui de l'ensemble de la société québécoise et accordait une attention particulière aux actions locales et régionales.
 - Le deuxième plan d'action a été prolongé jusqu'en décembre 2017.
- Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
 - Le troisième plan d'action vise à sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté, notamment les personnes seules et les couples sans enfants. L'amélioration du revenu disponible est au cœur de l'approche retenue. Le plan favorise également la participation des personnes et des familles à la vie collective et au développement de la société québécoise.
 - Il comporte 43 mesures et actions portées par 15 ministères et organismes et sollicite la participation de différents partenaires gouvernementaux et sociaux, notamment les organismes qui œuvrent en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En vertu de l'article 21 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) doit présenter annuellement au gouvernement du Québec un rapport des activités réalisées dans le cadre du plan d'action gouvernemental. Des rapports documentant et analysant les activités menées dans le cadre des deux premiers plans d'action ont été produits. Ces rapports peuvent être consultés sur la page Web du MTESS : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0106201#liste>.

Le présent rapport porte sur les activités réalisées au cours des années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS). Le rapport pluriannuel présente, sous forme de tableaux, l'état d'avancement de l'ensemble des mesures et des actions du plan d'action.

Au 31 mars 2021, la majorité des mesures du PAGIEPS était en cours de réalisation (36 sur 43). Cinq ont été réalisées, une n'a pas encore été mise en œuvre et une a été abandonnée.

Une attention particulière à la situation des femmes et des hommes

Conformément à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, les actions envisagées dans ce cadre doivent tenir compte, dans leur conception et leur mise en œuvre, des réalités et des besoins propres aux femmes et aux hommes, notamment au moyen de l'analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+). Ce processus d'analyse permet, d'une part, de déterminer les besoins différenciés des femmes et des hommes et, d'autre part, de discerner, de façon préventive, les effets distincts que les mesures élaborées et mises en application peuvent avoir sur les femmes et les hommes. L'ADS+ met également en lumière les réalités et les besoins différenciés des femmes et des hommes en fonction de leurs facteurs identitaires et sociaux comme l'appartenance ethnique, le statut d'Autochtone, le statut d'immigrante ou d'immigrant, l'orientation sexuelle ou le handicap. L'ADS+ permet donc d'orienter les actions des instances décisionnelles de la société sur les plans local, régional et national, ce qui favorise l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

Une étude des effets distincts sur les femmes et les hommes, sur la base de leur réalité et de leurs besoins différents, a notamment été menée pour chacune des mesures auxquelles l'ADS+ s'applique. Ainsi, des données ventilées selon le sexe ont été systématiquement collectées et analysées pour chacune des mesures indiquées dans ce plan d'action. L'ADS+ contribue ainsi à atténuer les écarts observés entre les femmes et les hommes, notamment en termes de participation aux projets ou encore de revenu et d'emploi.

Soulignons que le Secrétariat à la condition féminine offre du soutien et des outils pour faciliter l'application de l'ADS+.

Un contexte pandémique

Depuis mars 2020, le Québec vit une situation sanitaire, économique et sociale sans précédent découlant de l'ampleur de la pandémie de la COVID-19. La population québécoise est grandement touchée par la crise socioéconomique et sanitaire, et les populations les plus défavorisées demeurent les plus fragiles et les plus vulnérables. Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures visant à assurer la réponse aux besoins essentiels et le maintien de la qualité de vie ainsi qu'à limiter les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions socioéconomiques et sur le tissu social.

Dans un tel contexte, la mise en œuvre de plusieurs mesures et actions associées au PAGIEPS a dû être reportée ou adaptée pour répondre judicieusement aux réalités et aux besoins de la population. À titre d'exemple, en mars 2021, le Ministère a attribué 294 000 \$ à la Fédération des centres d'action bénévole du Québec afin d'aider les personnes à faible revenu à produire leurs déclarations de revenus en 2021 et en 2022, ce qui constitue une bonification de la mesure 3 du PAGIEPS.

FAITS SAILLANTS 2017-2021

Poursuite des Alliances pour la solidarité

Depuis 2017-2018, 113,13 M\$ ont été investis pour la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité. Chaque année, des milliers de personnes ont bénéficié des retombées des projets réalisés, sans compter les personnes engagées dans les démarches de mobilisation.

Bonification des primes au travail

Entre 2017-2018 et 2020-2021, le gouvernement du Québec a investi 115 M\$ pour la bonification des primes au travail. Entre 2017 et 2019, plus de 388 000 contribuables ont pu bénéficier des primes au travail chaque année.

Implantation du Programme objectif emploi

Le Programme objectif emploi a été mis en application le 1^{er} avril 2018. Depuis 2018-2019, 22,8 M\$ ont été investis par ce programme, qui a bénéficié à 21 055 personnes. Soulignons toutefois que l'orientation des personnes vers le Programme objectif emploi a été suspendue au cours des premiers mois de la pandémie de la COVID-19. Elle n'a repris qu'en août 2020.

Amélioration de l'offre de logements sociaux

L'action visant l'amélioration de l'offre de logements sociaux a mené à la construction de 2 593 logements avec le programme AccèsLogis Québec et à la rénovation de 10 356 logements entre 2018-2019 et 2020-2021. De plus, durant cette même période, 55 269 ménages ont bénéficié du programme Supplément au loyer.

Poursuite de la Semaine de la solidarité

La Semaine de la solidarité permet, année après année, de rappeler que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale repose sur la mobilisation de l'ensemble de la population. D'ailleurs, la Semaine de la solidarité a grandi en popularité, notamment par la mobilisation d'acteurs non gouvernementaux qui témoignent de leur action solidaire.

ATTEINTE DES CIBLES DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)

Cible 1. Sortir d'une situation de faible revenu (déterminée selon la mesure du panier de consommation) plus de 100 000 personnes, principalement des personnes seules et des couples sans enfants ayant des contraintes sévères à l'emploi

Afin d'atteindre l'objectif de sortir 100 000 personnes d'une situation de faible revenu, le gouvernement a annoncé la mise en place du Programme de revenu de base (PRB) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Au moment de publier le PAGIEPS en 2017, on estimait que quelque 84 000 personnes y auraient été admissibles, dont une grande majorité de personnes seules. D'autres mesures comme la bonification de la Prime au travail et le Programme objectif emploi devraient également contribuer à l'atteinte de cette cible.

Étant donné qu'aucune de ces mesures n'a été implantée pleinement dès la mise en œuvre du plan d'action (elles sont l'objet d'augmentations successives) et comme les statistiques pour mesurer les effets des diverses actions gouvernementales sur les « sorties » du faible revenu souffrent d'un décalage dans le temps (2 à 3 ans), il est difficile de se prononcer sur l'atteinte de cette cible en ce moment. En effet, les mesures sur le revenu de base ne seront implantées qu'en janvier 2023, les effets du Programme objectif emploi ne se sont fait pleinement sentir qu'en 2021 – la durée totale du programme est de 12 mois, consécutifs ou non, pouvant s'échelonner sur une période maximale de 24 mois – et la bonification de la Prime au travail est devenue pleinement en vigueur en janvier 2022.

Cible 2. Augmenter les prestations des personnes seules et des couples sans enfants bénéficiant d'une aide financière de dernier recours (sauf celles des personnes bénéficiant de la mesure 1) et du Programme objectif emploi afin qu'elles atteignent 55 % de la mesure du panier de consommation

La dernière hausse des prestations au 1^{er} janvier 2021 a permis d'atteindre le taux de couverture des besoins de base, selon la Mesure du panier de consommation (MPC), à 55 %.

Cible 3. Conclure des Alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire québécois, y compris avec des organisations autochtones, afin que les intervenants locaux ou régionaux puissent investir les ressources disponibles selon les priorités établies en concertation avec leurs milieux

Les Alliances pour la solidarité planifiées pour couvrir l'ensemble du territoire québécois ont toutes été signées avec les régions du Québec et les organisations autochtones concernées (21 ententes sur 21).

Cible 4. Impliquer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les mécanismes de mise en œuvre de toutes les ententes conclues en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Tous les plans de travail abordent, selon la réalité régionale vécue, l'implication des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale aux mécanismes de mise en œuvre des Alliances et des projets qui en émanent (21 plans de travail découlant des 21 Alliances pour la solidarité signées).

AXE 1 – SORTIR PLUS DE 100 000 PERSONNES DE LA PAUVRETÉ ET AUGMENTER LE REVENU DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Le premier axe témoigne de l'engagement du gouvernement d'amener progressivement le Québec au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Il énonce en effet l'atteinte d'une cible ambitieuse et claire : sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté, en majorité des personnes seules et des couples sans enfants. Par les mesures qu'il mettra en application, le gouvernement augmentera le revenu disponible de l'ensemble des prestataires d'une aide financière de dernier recours et des participants au Programme objectif emploi.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
1. Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi Porteur : MTESS	Le taux de couverture continue de progresser avec les hausses prévues au cours des prochaines années.	2017-2018 : 18,7 M\$ 2018-2019 : 98,2 M\$ 2019-2020 : 168 M\$ 2020-2021 : 237,4 M\$	2017-2018 : 85 860 ménages 2018-2019 : 85 005 ménages 2019-2020 : 84 119 ménages 2020-2021 : 83 753 ménages	Taux de couverture de la Mesure du panier de consommation pour les personnes prestataires du Programme de solidarité sociale 66/72 (personne seule)	100 % en 2023	72 %	En cours de réalisation
				Taux de couverture de la Mesure du panier de consommation pour les personnes prestataires du Programme de solidarité sociale 66/72 (couple sans enfants)	100 % en 2023	42 %	
2. Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des	Les modifications requises ont été apportées au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i> afin de permettre	2017-2018 : 16,6 M\$ 2018-2019 : 72,3 M\$ 2019-2020 : 92,1 M\$ 2020-2021 : 100,3 M\$	2017-2018 : 211 175 ménages 2018-2019 : 201 275 ménages	Taux de couverture de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les	55 % en 2021	100 %	Réalisée.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi Porteur : MTESS	l'entrée en vigueur de la mesure au 1 ^{er} février 2018 ainsi que les bonifications des années 2019, 2020 et 2021.		2019-2020 : 190 498 ménages 2020-2021 : 165 991 ménages	ménages sans enfants, prestataires sans contraintes, des Programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi (personne seule sans contraintes) Taux de couverture de la MPC (couple sans contraintes et sans enfants)			
3. Agir pour que plus de personnes à faible revenu remplissent leurs déclarations de revenus Porteur : RQ	Lors de la saison 2017-2018, Revenu Québec a mis sur pied un programme d'aide financière pour les organismes participant au Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB). Cette aide, initialement prévue à un million de dollars, a été versée par RQ et répartie entre les organismes visés entre les années 2018 et 2023. Elle se	2017-2018 : 144 434 \$ 2018-2019 : 149 359 \$ 2019-2020 : 271 115 \$ 2020-2021 : 270 855 \$	2017-2018 : 160 000 personnes 2018-2019 : 165 000 personnes 2019-2020 : 144 000 personnes ¹ 2020-2021 : 153 655 personnes ²	Nombre de déclarations de revenus produites par les organismes desservant les personnes à faible revenu	Augmentation observée du nombre de déclarations de revenus produites par les organismes participants au Service d'aide en impôt	2018-2019 : 100 % 2019-2020 : 86 % 2020-2021 : 91 %	En cours de réalisation.

¹ Période calculée du 1^{er} mai 2019 au 30 juin 2020.

² Période calculée du 1^{er} juillet 2020 au 15 mai 2021.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>traduit par le versement de 1 \$ par déclaration de revenus du Québec produite. Elle permet aux organismes de compenser certaines dépenses engagées pour la production des déclarations de revenus dans le cadre du service. Après les deux premières années de traitement (2017-2018 et 2018-2019), RQ a annoncé que le montant de l'aide financière accordée aux organismes sera doublé pour les trois dernières années du plan d'action.</p> <p>En collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC), un plan de recrutement de bénévoles et d'organismes a été élaboré pour la saison 2018-2019, en mettant à contribution les médias sociaux et les rencontres sur le terrain.</p>						

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>Par ailleurs, une refonte complète de la formation en ligne offerte aux bénévoles a été réalisée durant la saison 2018-2019, en réponse aux demandes reçues de la part de bénévoles et des organismes.</p> <p>En 2019-2020, près de 500 organismes et 2 500 bénévoles ont tenu des séances de préparation de déclarations de revenus partout au Québec.</p> <p>En réponse à la pandémie, le SAIPB a mis en place des assouplissements administratifs permettant aux organismes associés à ce programme d'organiser des séances virtuelles de préparation de déclarations de revenus.</p> <p>De plus, en collaboration avec l'ARC, une initiative d'aide à la production des déclarations a été instituée, qui permet à des employés des deux</p>						

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>organisations de produire des déclarations de revenus pour la clientèle admissible au SAIPB.</p> <p>Ces assouplissements et initiatives ont été reconduits lors de la saison 2020-2021.</p> <p>En 2020-2021, une légère augmentation du nombre d'organismes (510) et de bénévoles (2 800) a été observée.</p>						
<p>4.1 Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale</p> <p>Porteur : MTESS</p>	<p>Le pourcentage des ménages prestataires du Programme de solidarité sociale qui ont des revenus de travail a augmenté en 2020, avant de connaître un repli en 2021. Le contexte de la pandémie explique la diminution de l'indicateur. Les années subséquentes permettront de mieux évaluer les résultats.</p> <p>La cible du pourcentage d'augmentation du revenu de travail moyen exclu de la</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 0,6 M\$ 2019-2020 : 2,7 M\$ 2020-2021 : 2,1 M\$</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 1 985 ménages 2019-2020 : 2 412 ménages 2020-2021 : 1 191 ménages</p>	<p>Pourcentage des ménages prestataires du Programme de solidarité sociale ayant des revenus de travail</p> <p>Pourcentage d'augmentation du revenu de travail moyen exclu du calcul de la prestation au Programme de solidarité sociale</p>	<p>3,0 % d'ici 2023</p> <p>70 % à compter de 2021</p>	<p>60 %</p> <p>100 %</p>	En cours de réalisation.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	prestation au Programme de solidarité sociale est dépassée, malgré un léger repli en 2021.						
4.2 Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'une aide financière de dernier recours Porteur : MTESS	Des travaux sont en cours en prévision de la mise en œuvre de cette mesure.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : s.o.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : s.o.	Pourcentage des ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des revenus de travail supérieurs aux exclusions applicables, parmi les ménages prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des revenus de travail	55 % d'ici 2023	S.O.	Pas encore mise en œuvre.
4.3 Modifier le calcul de la contribution parentale Porteur : MTESS	Les modifications requises ont été apportées au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i> afin de permettre l'entrée en vigueur de la mesure au 1 ^{er} juillet 2019.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 0,8 M\$ 2019-2020 : 1,6 M\$ 2020-2021 : s.o.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 2 200 ménages 2019-2020 : 2 200 ménages 2020-2021 : s.o.	Pourcentage de jeunes adultes prestataires âgés de moins de 30 ans soumis à la contribution parentale	0,6 % d'ici 2023	100 %	Réalisée.
4.4 Bonifier les primes au travail Porteur : MFQ	À l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé qu'il allait effectuer, à partir de	2017-2018 : 0,6 M\$ 2018-2019 : 13,8 M\$ 2019-2020 : 45,9 M\$ 2020-2021 : 54,7 M\$	2017 ³ : 385 898 contribuables (prime générale et adaptée) et 4 449 contribuables	Revenu de travail moyen des personnes à faible revenu ⁵ Nombre de prestataires de longue	Augmentation observée Diminution observée du	Non disponible. 100 %	En cours de réalisation.

³ La clientèle jointe est calculée par année civile.

⁵ Les personnes à faible revenu sont celles dont le revenu du ménage est inférieur à la MPC en base 2008.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>l'année d'imposition 2018, le versement automatique de la prime au travail pour ceux qui ne l'auraient pas demandée. Ainsi, pour les personnes qui ont produit leur déclaration de revenus mais qui n'ont pas demandé la prime au travail, RQ évalue maintenant leur admissibilité à ce crédit d'impôt en fonction de leur revenu de l'année et, le cas échéant, de celui de leur conjoint.</p> <p>Les paramètres de la prime au travail et de la prime au travail adaptée ont été réévalués au 1^{er} janvier de chaque année afin que soient bonifiés les taux de supplémentation et que les sommes versées soient valorisées annuellement.</p> <p>De plus, depuis 2018, les critères d'admissibilité au supplément de la prime au</p>		<p>(supplément à la prime au travail) 2018 : 381 439 contribuables (prime générale et adaptée) et 6 301 contribuables (supplément à la prime au travail) 2019 : 385 870 contribuables (prime générale et adaptée) et 5 977 contribuables (supplément à la prime au travail)⁴ 2020 : non disponible.</p>	durée à l'assistance sociale	nombre de prestataires de longue durée de l'assistance sociale		

⁴ Les données de 2019 sont des projections.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>travail pour les prestataires de longue durée quittant l'aide sociale ont été élargis.</p> <p>Un marché du travail favorable aux clientèles qui en sont éloignées, conjugué à l'élargissement des critères d'admissibilité du supplément à la prime au travail ont eu pour effet d'accroître d'environ 1 500 le nombre de contribuables qui ont bénéficié de cette mesure entre 2017 et 2019.</p>						
4.5 Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires	Les modifications requises ont été apportées au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i> afin de permettre l'entrée en vigueur de la mesure au 1 ^{er} janvier 2019.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 0,3 M\$ 2019-2020 : 1,1 M\$ 2020-2021 : 0,8 M\$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 1 019 ménages 2019-2020 : 1 067 ménages 2020-2021 : 758 ménages	Date de mise en œuvre de l'exclusion de 100 \$ par mois pour les dons reçus sous forme monétaire	Janvier 2019	100 %	Réalisée.
Porteur : MTESS							
4.6 Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale	Les modifications requises ont été apportées au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i> afin de permettre l'entrée en vigueur de la	S.O.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : 1 307 enfants majeurs	Date de mise en œuvre de la mesure qui permet de reconnaître comme adulte l'enfant majeur	Septembre 2019	100 %	Réalisée.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
Porteur : MTESS	mesure au 1 ^{er} septembre 2019.		2020-2021 : 1 207 enfants majeurs ⁶	aux études secondaires en formation générale.			
4.7 Accorder un boni au maintien en emploi Porteur : MTESS	Malgré le nombre peu élevé de participants admissibles au boni, la mesure fonctionne dans son principe. Après analyse de diverses situations, il s'avère que certains critères de la mesure Boni au maintien en emploi disqualifient la clientèle à ce boni même si elle respecte les fondements de la mesure, soit le maintien en emploi. La réalité du marché du travail et l'offre de mesures d'emploi contribuent à ce que certains critères soient trop contraignants pour une partie de la clientèle qui respecterait les objectifs de la mesure. Conséquemment, les critères ont été réévalués et des assouplissements aux critères	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 155 000 \$ 2019-2020 : 952 000 \$ 2020-2021 : 751 000 \$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 155 2019-2020 : 952 2020-2021 : 751	Nombre de participants (1 ^{er} février – 31 mars 2019) Nombre de participants (1 ^{er} avril 2019 – 31 mars 2020) Nombre de participants (1 ^{er} avril 2020 – 31 mars 2021) Nombre de participants (1 ^{er} avril 2021 – 31 mars 2022) Nombre de participants (1 ^{er} avril 2022 – 31 mars 2023)	1 600 6 500 10 000 10 000 10 000	9,7 % 14,6 % 7,5 % Non disponible. Non disponible.	En cours de réalisation

⁶ La baisse du nombre d'enfants majeurs pour lesquels cet ajustement est accordé n'est pas attribuable à l'entrée en vigueur de la mesure. Moins de 1 % des enfants majeurs au secondaire général ont présenté une demande en tant qu'adulte seul. Le contexte de la pandémie de la COVID-19 a pu, également, avoir un impact sur ce résultat.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	sont appliqués afin de permettre une plus grande ouverture aux personnes admissibles. Ces assouplissements ont été mis en application officiellement le 8 juin 2021.						
5. Programme objectif emploi Porteur : MTESS	Les modifications requises ont été apportées au <i>Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles</i> afin de permettre l'entrée en vigueur du Programme objectif emploi au 1 ^{er} avril 2018.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 7,6 M\$ 2019-2020 : 7,6 M\$ 2020-2021 : 7,6 M\$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 9 336 adultes participants 2019-2020 : 8 666 adultes participants 2020-2021 : 3 053 adultes participants ⁷	Taux de sortie de l'assistance sociale dans les 24 mois qui suivent l'admission des primo-demandeurs admissibles au Programme objectif emploi	80 % d'ici 2023	Non disponible ⁸ .	En cours de réalisation.
6. Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences Porteur : MTESS	Les bureaux de Services Québec mettent un panier de mesures à la disposition des prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui désirent entreprendre un parcours vers l'emploi. La mesure de formation (MFOR) et les	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 6,3 M\$ 2019-2020 : 6,9 M\$ 2020-2021 : 6,9 M\$	2017-2018 : 18 930 (MFOR-I) et 6 186 (PPE) 2018-2019 : 16 960 (MFOR-I) et 5 738 (PPE) 2019-2020 : 15 348 (MFOR-I) et 5 004 (PPE)	Date de rehaussement de l'allocation d'aide à l'emploi Nombre de nouveaux participants à la mesure de formation et aux projets de préparation en emploi liés à la hausse de	1 ^{er} janvier 2019 Augmenter la participation aux mesures MFOR et PPE	100 % À déterminer	En cours de réalisation.

⁷ L'orientation vers le Programme objectif emploi a été suspendue au cours des premiers mois de la pandémie de la COVID-19. Elle n'a repris qu'en août 2020.

⁸ Le MTESS travaille à l'évaluation des effets nets du Programme objectif emploi. Les travaux d'évaluation seront terminés à l'automne 2021. À ce moment, il sera possible d'évaluer le taux d'atteinte de la cible. Il est à noter que l'analyse des effets nets couvre la situation des personnes au cours des 18 mois suivant l'admission au Programme objectif emploi.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>projets de préparation à l'emploi (PPE), par exemple, ont déjà démontré leur efficacité.</p> <p>Environ 2 425 dossiers ont été indexés pour le 1^{er} janvier 2019.</p> <p>Des travaux sont en cours pour réviser la Politique de soutien du revenu accordé aux participants aux mesures actives d'emploi, et ce, dans l'optique d'une meilleure réponse aux nouvelles conditions du marché du travail.</p>		2020-2021 : 10 126 (MFOR-I) et 4 937 (PPE) ⁹	l'allocation d'aide à l'emploi			
7.1 Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans Porteur : MTESS	Le projet pilote a débuté en mars 2017 et pour une durée de trois ans, en partenariat avec le MEQ. Cinq commissions scolaires ont	2017-2018 : 56 376 \$ 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : s.o.	2017-2018 : 9 personnes 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : s.o.	Nombre de jeunes accompagnés	75 jeunes dans quatre commissions scolaires d'ici le 30 juin 2019	12 %	Abandonnée.

⁹ La diminution de la clientèle jointe peut être comprise en tenant compte de trois éléments. Premièrement, le contexte de la diminution globale des bassins de main-d'œuvre disponible et plus spécifiquement du nombre de prestataires de l'assistance sociale affectent la participation à ces mesures. Celle-ci est corrélée avec la baisse du nombre des nouveaux participants de l'assistance sociale dans l'ensemble des mesures, qui a diminué de 21 % en 2018-2019. Deuxièmement, notons que le marché du travail offre de nombreuses occasions aux prestataires de l'aide financière de dernier recours. Troisièmement, soulignons le lancement de deux nouveaux programmes : le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (lancé le 30 novembre 2020) et le Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications (lancé le 17 septembre 2021).

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>participé au projet pilote (quatre francophones et une anglophone).</p> <p>Le recrutement a été difficile à la première année d'expérimentation. Malgré les efforts déployés par les bureaux de Services Québec et les centres locaux d'emploi pour joindre les jeunes et les mobiliser pour ce projet pilote, les difficultés de recrutement se sont maintenues. Pour l'année 2018-2019, aucun jeune n'a été inscrit au projet.</p> <p>L'expérimentation du projet s'est terminée à la fin de l'année scolaire 2018-2019.</p>						
7.2 Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité la possibilité de réaliser des projets misant sur l'implication sociale	La mesure est appliquée dans le cadre du Créneau carrefour jeunesse, déployé par les 109 carrefours jeunesse-emploi du Québec.	2017-2018 : 900 000 \$ 2018-2019 : 900 000 \$ 2019-2020 : 900 000 \$ 2020-2021 : 900 000 \$	2017-2018 : 746 personnes (369 femmes et 377 hommes) 2018-2019 : 1 179 personnes (581 femmes,	Nombre de jeunes participants à un projet expérientiel d'implication social Nombre de projets expérientiels d'implication sociale	s.o. s.o.	s.o. s.o.	En cours de réalisation.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
Porteur : SAJ	Les organismes peuvent utiliser le financement pour élaborer des projets concrets de participation sociale avec des jeunes qui vivent d'importantes difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Les carrefours jeunesse-emploi sont tous admissibles au financement. Le financement a été ajouté aux conventions existantes.		588 hommes et 10 autres) 2019-2020 : 1 591 personnes (697 femmes, 772 hommes et 122 autres) 2020-2021 : non disponible	Nombre de jeunes participants à un projet expérientiel d'implication sociale Nombre de projets expérientiels d'implication sociale	S.O. S.O.	S.O. S.O.	
7.3 Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme Porteur : MEQ	Afin de réduire les écarts de réussite entre les élèves de milieux défavorisés et ceux issus de milieux plus favorisés, le MEQ a signé une entente en octobre 2019 avec l'organisme Passeport pour ma réussite. Par cette entente, l'organisme s'engage à reconduire six programmes déjà présents en 2018-2019, et d'en ajouter 9 autres dans différentes régions administratives à partir de 2019-2020. En décembre 2021, l'organisme	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 1,5 M\$ 2019-2020 : 3 M\$ 2020-2021 : 3 M\$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 1 164 élèves 2019-2020 : 1 308 élèves 2020-2021 : 1 477 élèves	Nombre d'emplacements au Québec où le programme Passeport pour ma réussite est offert aux élèves Nombre total d'élèves soutenus	D'ici 2023, augmenter de 6 à 15 le nombre des emplacements offrant aux élèves le programme Passeport pour ma réussite Offrir le programme à 3 100 élèves,	100 % 48 %	En cours de réalisation.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	soutient 16 programmes. Le contexte de fermeture des écoles en raison des règles sanitaires dues à la pandémie rend difficile le recrutement des élèves. Passeport met en place divers moyens pour atteindre la cible de 3 100 élèves inscrits aux programmes d'ici juin 2022.				répartis dans les différents emplacements d'ici 2023		
8. Intensifier les services-conseils aux entreprises en matière de gestion de la diversité ainsi qu'en matière d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre Porteur : MTESS	Le guide <i>Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée</i> a été actualisé en 2019 et il a été diffusé au personnel des services aux entreprises du MTESS à l'automne 2020 afin de leur offrir un meilleur accompagnement dans leurs interventions auprès des entreprises en matière de gestion de la diversité. Le Portrait des pratiques en gestion des ressources humaines développé dans le cadre de la révision des services aux entreprises contribue à intensifier le	2017-2018 : 24,3 M\$ 2018-2019 : 25,9 M\$ 2019-2020 : 38,4 M\$ 2020-2021 : 29,1 M\$	2017-2018 : 4 940 entreprises ou organismes 2018-2019 : 5 963 entreprises ou organismes 2019-2020 : 7 639 entreprises ou organismes 2020-2021 : 6 628 entreprises ou organismes	Nombre d'entreprises aidées	500 entreprises par année	100 %	En cours de réalisation.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	<p>service-conseil offert dans ce domaine.</p> <p>Le recours à la mesure Concertation pour l'emploi a été fortement encouragé par diverses annonces politiques au cours de l'année 2019 afin de répondre aux besoins des entreprises, notamment la nouvelle mesure Soutien au recrutement – Mobilité de la main-d'œuvre et Mobilité internationale qui appuie les entreprises dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.</p> <p>Enfin, la Grande corvée, qui a débuté en janvier 2019, a permis de joindre des entreprises afin de discuter de leurs besoins de recrutement et de leur présenter tous les services du MTESS, y compris le soutien pour l'embauche de personnes des groupes sous-représentés sur le marché du travail.</p>						

AXE 2 – INVESTIR POUR AMÉLIORER LE LOGEMENT SOCIAL

Le second axe aborde le logement, qui est la pierre angulaire autour de laquelle se stabilisent les autres sphères de la participation à la société, telles que le travail, l'école, la vie sociale, etc. En tant que besoin essentiel, l'accès au logement à prix abordable joue un rôle central en ce qui a trait à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce plan d'action, le gouvernement du Québec souhaite reconnaître ce rôle essentiel en investissant davantage en matière de logement social.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
9.1 Améliorer l'offre de logements sociaux Porteur : SHQ	<p>En 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 835 logements AccèsLogis Québec construits; 2 367 logements rénovés par le programme rénovation de quartier; 3 065 logements rénovés par le Programme revitalisation de quartier – Montréal. <p>En 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 019 logements AccèsLogis Québec construits; 1 673 logements rénovés par le programme rénovation de quartier; 616 logements rénovés par le Programme revitalisation de quartier – Montréal. 	Non disponible ¹⁰ .	<p>2017-2018 : s.o.</p> <p>2018-2019 : 17 973 ménages ont bénéficié d'un Programme de supplément au loyer (PSL)</p> <p>2019-2020 : 18 331 ménages ont bénéficié d'un PSL</p> <p>2020-2021 : 18 965 ménages ont bénéficié d'un PSL</p>	Nombre de logements AccèsLogis Québec livrés	s.o.	s.o.	En cours de réalisation
				Nombre de logements AccèsLogis Montréal livrés de la Ville de Montréal	s.o.	s.o.	
				Nombre de logements rénovés par le programme Rénovation Québec	s.o.	s.o.	
				Nombre de logements rénovés par le Programme	s.o.	s.o.	

¹⁰ Les données sur les ménages aidés ne sont pas disponibles, puisque les suivis ne sont pas faits systématiquement par annonce budgétaire. Les sommes sont dès lors difficiles à confirmer, d'autant plus que la réalisation des unités peut se produire sur plus d'une année.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	En 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • 659 logements AccèsLogis Québec construits; • 80 logements AccèsLogis Montréal construits; • 1 184 logements rénovés par le programme rénovation de quartier; • 1 451 logements rénovés par le Programme revitalisation de quartier – Montréal. 			revitalisation de quartier de la Ville de Montréal Nombre de suppléments au loyer dans AccèsLogis Québec	s.o. s.o.	s.o. s.o.	
9.2 Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle Porteur : MSSS	Les cibles ont été atteintes par toutes les régions ciblées au Québec; certaines d'entre elles l'ont même dépassée de façon significative en mettant à profit des unités déjà disponibles dans la communauté. L'embauche d'intervenants en Stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) aura permis de favoriser le maintien en logement d'un nombre significatif de personnes en situation d'itinérance, ou à risque de le devenir. Les interventions ont été effectuées principalement auprès des participants,	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : 1 M\$ 2020-2021 : 1 M\$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : 262 personnes 2020-2021 : 205 personnes	Nombre de personnes accompagnées	150 personnes	100 %	En cours de réalisation.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	mais aussi auprès des propriétaires et des locataires.						
9.3 Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance Porteur : MSSS	En 2020-2021, les investissements ont été appliqués à des mesures hivernales à l'Hôtel Place Dupuis. Des travaux de réparation et d'aménagement pour une clientèle d'environ 380 personnes y ont été effectués : réaménagement et travaux dans les chambres, adaptation d'ascenseurs pour une meilleure accessibilité et réparations des bris.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : 150 000 \$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : s.o.	Nombre de bâtiments d'hébergement rénovés pour personnes en situation d'itinérance	Au moins un bâtiment rénové	100 %	En cours de réalisation.
10. Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables Porteur : SHQ	L'aide financière permet d'accélérer, annuellement, la réalisation d'unités de logements abordables. Les subventions supplémentaires du Budget 2018-2019 pour Montréal et les régions éloignées ont été ajoutées dans la mesure.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 21,5 M\$ 2019-2020 : 31,7 M\$ 2020-2021 : 7,4 M\$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 89 projets 2019-2020 : 173 projets 2020-2021 : 189 projets ¹¹	Nombre de projets ayant bénéficié d'un soutien additionnel	s.o.	s.o.	En cours de réalisation.

¹¹ La compilation des projets est cumulative. Ainsi, chaque année comprend les projets des années précédentes, en plus des projets qui ont été ajoutés durant l'année.

AXE 3 – FAVORISER LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES ET DES FAMILLES À FAIBLE REVENU ET MOBILISER LES MILIEUX

Le troisième axe vise à favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu. Pour ce faire, le gouvernement s’engage à mobiliser les communautés autour des enjeux relatifs à la pauvreté et à l’exclusion sociale, notamment en soutenant des actions en matière de sécurité alimentaire et d’accès à la culture, aux loisirs et au tourisme. Le gouvernement s’attaque également aux enjeux d’exclusion sociale, entre autres par lutte contre les préjugés.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d’atteinte de la cible	État d’avancement
11. Poursuivre les Alliances pour la solidarité Porteur : MTESS	<p>Dans le cadre de la poursuite des Alliances pour la solidarité (Alliances), les directions régionales de Services Québec sont des partenaires incontournables par leur proximité des ressources du milieu et leur connaissance des caractéristiques socio-économiques des territoires.</p> <p>Les directions régionales sont à cet égard les répondants de première ligne du MTESS pour les Alliances. Elles accompagnent les organismes mandataires dans l’élaboration et la mise en œuvre de leur Alliance. Elles s’assurent ainsi de la compréhension des indicateurs produits par le Ministère auprès des mandataires. Cet accompagnement rapproché</p>	<p>2017-2018 : 12,73 M\$¹² 2018-2019 : 35,1 M\$ 2019-2020 : 34,4 M\$ 2020-2021 : 30,9 M\$</p>	<p>2017-2018 : 378 projets¹³ 2018-2019 : 496 projets 2019-2020 : 665 projets 2020-2021 : ND</p>	<p>Nombre d’ententes signées sur le territoire québécois</p> <p>Taux de couverture du territoire</p> <p>Pourcentage d’ententes qui impliquent des personnes en situation de pauvreté dans leurs mécanismes de mise en œuvre par rapport à l’ensemble des ententes signées</p>	<p>21 ententes signées au 31 mars 2023</p> <p>2019-2020 : 75 % 2020-2021 : 90 %</p> <p>100 % des ententes au terme du PAGIEPS, au 31 mars 2023</p>	<p>100 %</p> <p>2019-2020 : 93 % 2020-2021 : 97 %</p> <p>100 %</p>	En cours de réalisation.

¹² Ces investissements comprennent 9 M\$ pour l’entente Montréal et 3,73 M\$ pour la poursuite de projets FQIS entrepris par la première Alliance, dans l’attente de la signature de la seconde.

¹³ Chaque année, des milliers de personnes ont bénéficié des retombées des projets, sans compter les personnes engagées dans les démarches de mobilisation.

	<p>permet l'atteinte des cibles convenues pour la mesure.</p> <p>Afin d'assurer la cohésion dans le message à transmettre en région, le Ministère a constitué un réseau de répondants régionaux composé des professionnels assignés aux Alliances dans leur région. Le réseau est complété par des membres des directions concernées du Ministère.</p>						
<p>12. Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social</p> <p>Porteur : SHQ</p>	<p>2018-2019 : 10 projets 2019-2020 : 15 projets 2020-2021 : 15 projets</p>	<p>2017-2018 : 0 \$ 2018-2019 : 150 000 \$ 2019-2020 : 372 000 \$ 2020-2021 : 468 200 \$</p>	<p>2017-2018 : s. o. 2018-2019 : 800 personnes¹⁴ 2019-2020 : 2 360 personnes 2020-2021 : 5 000 personnes</p>	<p>Nombre de projets soutenus</p>	<p>10 à 15 par année d'ici 2023</p>	<p>100 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>
<p>13.1 Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu</p> <p>Porteur : MSSS</p>	<p>Au palier national, l'enveloppe annuelle de 350 000 \$ a permis de soutenir au moins 2 projets pour chacune des 3 années, par exemple : travaux sur l'équité en alimentation, recherche et évaluation, coupons pour fruits et légumes, déterminants structureaux de l'insécurité alimentaire.</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 6 M\$ 2019-2020 : 6 M\$ 2020-2021 : 6 M\$</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : ND¹⁵ 2019-2020 : ND 2020-2021 : ND</p>	<p>Nombre et type d'activités</p>	<p>Attribuer 75 % des sommes disponibles dans chaque région au soutien d'activités et d'organismes visant les déterminants de la sécurité</p>	<p>100 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>

¹⁴ La clientèle jointe pour cette mesure est une approximation.

¹⁵ Pour plusieurs projets, les données sont disponibles, mais selon la reddition de comptes des acteurs territoriaux, le nombre de personnes jointes serait difficile à estimer pour différentes raisons.

	<p>Au palier régional, les 18 directions régionales de santé publique (DRSP) et leurs partenaires ont soutenu plusieurs projets, en majorité portés par le milieu communautaire. Ils concernent plusieurs déterminants de la sécurité alimentaire des personnes à faible revenu, par exemple : bâtir des communautés nourricières, politiques alimentaires, accompagnement d'initiatives en économie sociale, production en serre et projets d'insertion socioprofessionnelle, transformation de surplus, potagers, aménagements comestibles, groupes d'achat, magasin solidaire, faciliter l'accès aux marchés d'alimentation aux personnes à faible revenu, remorque à légumes, agriculture urbaine ou nordique, ateliers à la ferme, récupération d'invendus en supermarché, épicerie ou marché mobile, approvisionnement en circuit court, système de transport et entreposage mutualisé visant la récupération, conditionnement/transformation et distribution communautaire et solidaire, démarrage d'une épicerie communautaire.</p>				<p>alimentaire et 25 % pour l'aide alimentaire (conforme au Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire)</p>		
				<p>Nombre d'activités soutenues par région qui utilisent de bonnes pratiques : 1) Résultant d'un travail de partenariat et en cohérence avec les autres actions sur le territoire; 2) Impliquant des personnes à faible revenu ou en situation d'exclusion sociale dans les activités ou organismes soutenus; 3) Planifiées, mises en œuvre et suivies selon les besoins des communautés</p>	<p>Augmentation du nombre d'actions par région, qui respectent les trois bonnes pratiques</p>	<p>100 %</p>	

	En raison de la pandémie, la plupart des territoires ont constaté l'accentuation des inégalités sociales et l'augmentation des demandes de dépannage d'urgence, surtout en 2020. Les DRSP et les organismes ont ajusté leurs activités pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Le soutien accordé a bénéficié des expertises et concertations territoriales, dont celle des Alliances pour la solidarité, des Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie, des Tables bioalimentaires ou des diverses instances locales, notamment en développement social.			et des personnes visées ainsi qu'en tenant compte des impacts des actions sur leur sécurité alimentaire.			
				Taux d'activités ou d'organismes financés qui rejoignent directement et indirectement des personnes à faible revenu	100 % des activités et organismes financés rejoignent directement ou indirectement des personnes à faible revenu	100 %	
13.2 Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale Porteur : MAPAQ	Le programme a été lancé en mai 2019 et l'appel de projets a pris fin le 20 août 2019. L'implantation des jardins a démarré à l'été 2020 dans le contexte de pandémie de la COVID-19. Malgré certains enjeux et obstacles, les activités des jardins ont pu être réalisées.	2017-2018 : 0 \$ 2018-2019 : 65 000 \$ 2019-2020 : 165 000 \$ 2020-2021 : 200 000 \$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : 152 personnes	Nombre de nouveaux jardins de solidarité implantés au Québec	Sept nouveaux jardins de solidarité implantés au Québec d'ici 2023	100 %	En cours de réalisation.
				Nombre de tonnes de fruits et de légumes distribués aux personnes en situation de pauvreté	225 tonnes au cours de la période 2018-2023	55 %	

<p>13.3 Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche Olo</p> <p>Porteur : MSSS</p>	<p>La période couvrant les années 2019-2020 et 2020-2021 a permis de fortement consolider les relations établies avec les gestionnaires et répondantes de l'ensemble des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux du Québec. Les rencontres de groupe avec celles-ci sont régulières (4 fois par année) et attendues, et la participation est importante.</p> <p>Du côté des intervenantes, les activités de la communauté de pratique se sont développées. D'ailleurs, alors que ce sont majoritairement des nutritionnistes qui en étaient membres, la Fondation Olo a bonifié son offre de sujets, de ressources et de formation continue (sous forme de webinaires) afin d'intéresser davantage d'intervenantes impliquées dans les suivis Olo, notamment les infirmières, les travailleuses sociales et les psychoéducatrices.</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 850 000 \$ 2019-2020 : 850 000 \$ 2020-2021 : 850 000 \$</p>	<p>2017-2018 : 14 249 femmes et leur famille 2018-2019 : 13 880 femmes et leur famille 2019-2020 : 10 127 femmes et leur famille¹⁶ 2020-2021 : 7 955 femmes et leur famille¹⁷</p>	<p>Nombre de gestionnaires et d'intervenants concernés dans les CISSS et CIUSSS ayant été sensibilisés ou formés sur le projet 1 000 jours pour savourer la vie afin de mieux rejoindre les personnes visées</p>	<p>23 gestionnaires en 2023</p>	<p>100 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>
				<p>Nombre d'organisations de la communauté, notamment en milieux défavorisés, utilisant les ressources et les outils de la Fondation Olo (organismes communautaires familles, centres de la petite enfance en milieux défavorisés, banques alimentaires,</p>	<p>1 000 organisations réparties dans toutes les régions d'ici 2023</p>	<p>72 %</p>	

¹⁶ Il est difficile d'estimer le nombre de femmes et de familles jointes par les organisations de la communauté.

¹⁷ La diminution du nombre de femmes et de familles jointes a été causée par de multiples facteurs. Outre la pandémie de la COVID-19, soulignons, par exemple, les difficultés rencontrées pour joindre les familles, notamment à Montréal.

	<p>Pour ce qui est de l'objectif relatif aux organisations de la communauté, bien que la pandémie de la COVID-19 ait ralenti les activités, ce sont à ce jour 716 maisons de la famille, centres de ressources périnatales, bibliothèques municipales, services de garde éducatifs, cuisines collectives, banques alimentaires ou autres organisations œuvrant auprès des familles qui se sont intéressées à l'offre de ressources et d'outils, et qui ont commandé la Trousse Découverte.</p> <p>Enfin, la Fondation Olo est en dialogue avec un nombre croissant de communautés autochtones et avec leurs instances représentatives. Plusieurs professionnelles en nutrition travaillant au sein de communautés qui ont mis en place des projets Olo « maison » ont maintenant accès à la communauté de pratique des intervenantes Olo, de même qu'aux outils de référence et outils éducatifs en ligne.</p>			<p>cuisines collectives et autres organisations)</p> <p>Nombre de communautés autochtones, dont celles conventionnées, utilisant les ressources et les outils de la Fondation Olo dans leurs organismes</p>	<p>12 communautés autochtones d'ici 2023</p>	<p>100 %</p>	
--	--	--	--	---	--	--------------	--

<p>13.4 Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire</p> <p>Porteur : MTESS</p>	<p>Les activités se déclinent en trois volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Offre de formation et de financement; 2) Traduction du contenu de la formation en langue anglaise; 3) Adaptation du contenu de la formation traitant du contexte d'aide alimentaire en ajout au contenu de la formation existante à l'intention des gestionnaires à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et le rendre disponible. 	<p>2017-2018 : 38 361 \$</p> <p>2018-2019 : 48 047 \$</p> <p>2019-2020 : 61 797 \$</p> <p>2020-2021 : 36 673 \$</p>	<p>2017-2018 : 138 organismes et 196 personnes</p> <p>2018-2019 : 188 organismes et 223 personnes</p> <p>2019-2020 : 271 organismes et 298 personnes</p> <p>2020-2021 : 240 personnes¹⁸</p>	<p>Pourcentage des organismes communautaires d'aide alimentaire ayant des gestionnaires, du personnel ou des bénévoles formés de langue française et anglaise</p>	<p>80 % des organismes communautaires d'aide alimentaire</p>	<p>2018-2019 : 96 %</p> <p>2019-2020 : 98 %</p> <p>2020-2021 : 96 %¹⁹</p>	<p>En cours de réalisation.</p>
<p>13.5 Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans</p> <p>Porteur : MAPAQ</p>	<p>La convention avec La Tablee des chefs est entrée en vigueur en juillet 2018. La collaboration avec l'organisme se déroule bien. La croissance du volet « Nourrir » a été importante en 2020 avec la création de l'initiative des Cuisines Solidaires en réponse à la pandémie de la COVID-19 et les besoins grandissants du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) en matière d'aide alimentaire. En mobilisant des chefs et cuisiniers ainsi que l'industrie agroalimentaire, ce sont 2,4 millions de repas qui ont été préparés et</p>	<p>2017-2018 : 0 \$</p> <p>2018-2019 : 1 M\$</p> <p>2019-2020 : 1 M\$</p> <p>2020-2021 : 1 M\$</p>	<p>2017-2018 : s.o.</p> <p>2018-2019 : 3 000 jeunes</p> <p>2019-2020 : 3 040 jeunes</p> <p>2020-2021 : 2 150 jeunes</p>	<p>Nombre d'établissements qui soutiennent le Service de récupération et de préparation alimentaire de La Tablee des chefs</p> <p>Nombre de portions de nourriture distribuées à des bénéficiaires en situation d'insécurité alimentaire</p>	<p>250 établissements en 2023</p> <p>Un million de portions de nourriture distribuées en 2023</p>	<p>53 %</p> <p>100 %</p>	<p>En cours de réalisation</p>

¹⁸ Le nombre d'organismes joints n'est pas disponible.

¹⁹ Cette donnée demeure approximative puisque trois régions n'ont pu transmettre l'information complète nécessaire au calcul.

	<p>distribués par les BAQ et les organismes communautaires d'aide alimentaire pour nourrir les personnes en situation d'insécurité alimentaire. Malgré la pandémie et l'impact important de celle-ci sur le milieu HRI (hôtels, restaurants et institutions), le nombre de portions de nourriture récupérées par le programme de récupération alimentaire n'a pas diminué par rapport à 2019. La pandémie a tout de même eu un impact sur le nombre de donateurs. En 2020, la mise en œuvre des activités du volet « Éduquer » a été plus complexe en raison de la pandémie et des perturbations engendrées dans le réseau scolaire.</p>			<p>Nombre de régions administratives où sont offertes des activités d'éducation culinaire à des jeunes de 12 à 17 ans</p>	<p>17 régions en 2023</p>	<p>100 %</p>	
				<p>Nombre d'écoles offrant des activités d'éducation culinaire à des jeunes de 12 à 17 ans</p>	<p>200 écoles en 2023</p>	<p>62 %</p>	
				<p>Nombre de jeunes de 12 à 17 ans joints par une activité d'éducation culinaire</p>	<p>5 000 jeunes de 12 à 17 ans en 2023</p>	<p>43 %</p>	
<p>14.1 Poursuivre l'ouverture de classes de maternelle quatre ans à temps plein en milieu défavorisé</p> <p>Porteur : MEQ</p>	<p>En novembre 2019, le gouvernement a adopté le projet de loi 5 modifiant la <i>Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire</i>. Cela a contribué au déploiement accéléré de la maternelle 4 ans à temps plein.</p> <p>Le MEQ a également mis en place une structure de projet afin de suivre</p>	<p>2017-2018 : 35,2 M\$ 2018-2019 : 56,5 M\$ 2019-2020 : 81,1 M\$ 2020-2021 : 127,7 M\$</p>	<p>2017-2018 : 3 246 enfants 2018-2019 : 4 726 enfants 2019-2020 : 7 379 enfants 2020-2021 : 11 361 enfants (provisoire)</p>	<p>Nombre d'enfants fréquentant la maternelle 4 ans</p>	<p>2018-2019 : 5 516 2019-2020 : 9 016 2020-2021 : 14 140</p>	<p>2018-2019 : 85,6 % 2019-2020 : 81,8 % 2020-2021 : 80,3 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>
				<p>Nombre de classes de maternelle 4 ans ouvertes</p>	<p>2018-2019 : 394 2019-2020 : 644 2020-2021 : 995</p>	<p>2018-2019 : 100 % 2019-2020 : 100 % 2020-2021 : 98,5 %</p>	

	la mise en œuvre et de s'assurer de l'atteinte des objectifs.			Sommes allouées aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour l'acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants de maternelle 4 ans à temps plein	2018-2019 : 3 M\$ 2019-2020 : 2,9 M\$ 2020-2021 : 3,9 M\$	2018-2019 : 100 % 2019-2020 : 100 % 2020-2021 : ND	
14.2 Accroître l'accès aux services de garde Porteur : MFA	Depuis 1997, en vertu du <i>Règlement sur la contribution réduite</i> , les parents prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours pouvaient bénéficier gratuitement d'un maximum de 2,5 jours de garde par semaine dans un service de garde subventionné. Cette exemption du paiement de la contribution de base pouvait s'étendre à cinq jours par semaine seulement si un intervenant réseau de la santé et des services sociaux le recommandait.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. ²⁰ 2019-2020 : 7,3 M\$ ²¹ 2020-2021 : 8,5 M\$ ²²	Non disponible. ²³	Modification réglementaire	Devancement de la date d'entrée en vigueur au 1 ^{er} août 2018 ²⁴	100 %	En cours de réalisation.
				Nombre moyen de jours d'occupation par enfant ECP par semaine	4,75 jours/semaine en 2023	91 % (En 2020-2021)	

²⁰ Les données financières proviennent des rapports financiers annuels des services de garde (RFA). En raison du cycle budgétaire des subventions, l'impact financier est toujours décalé d'un an. Ainsi, les résultats obtenus pour un exercice financier donné sont basés sur les RFA de l'année précédente. En 2017-2018, la mesure n'était pas en vigueur.

²¹ Les résultats de l'exercice financier 2019-2020, basés sur les RFA 2018-2019, représentent les 8 mois pendant lesquels la mesure a été en vigueur.

²² Les données de l'exercice financier 2020-2021 reflètent les résultats obtenus pour le premier exercice durant lequel la mesure a été en vigueur durant une année complète.

²³ Le MFA travaille à l'évaluation du nombre de personnes qui ont bénéficié de la mesure, tant du point de vue des parents que des enfants.

²⁴ La mesure, qui devait prendre effet le 1^{er} janvier 2020, a été devancée au 1^{er} août 2018.

	<p>La mesure 14.2 augmente de 2,5 à cinq le nombre maximal de jours par semaine pour lesquels un parent admissible peut être exempté du paiement de la contribution de base, sans qu'il ait l'obligation d'obtenir une recommandation d'un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux. Elle a pour objectif d'améliorer l'égalité des chances des enfants dont les parents sont prestataires d'un programme d'aide sociale et de favoriser la réussite éducative des enfants issus d'un milieu défavorisé.</p> <p>La mesure, qui devait prendre effet le 1^{er} janvier 2020, a été devancée au 1^{er} août 2018, date d'entrée en vigueur de la modification au <i>Règlement sur la contribution réduite</i>.</p> <p>Ainsi, depuis le 1^{er} août 2018, tous les parents prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours ou participants au Programme objectif emploi peuvent bénéficier de l'exemption de 5 jours du paiement de la contribution réduite s'ils inscrivent leur enfant chez un</p>						
--	---	--	--	--	--	--	--

	<p>prestataire de services de garde subventionnés.</p> <p>En conséquence, à partir de l'exercice financier 2018-2019, les règles budgétaires et de l'occupation selon lesquelles le ministère de la Famille subventionne les prestataires de services de garde éducatifs ont été modifiées.</p>						
<p>14.3 Rehausser le financement pour les petits déjeuners dans les écoles</p> <p>Porteur : MEQ</p>	<p>Une mesure budgétaire a été introduite aux Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires en début d'année scolaire 2018-2019, offrant ainsi aux écoles la possibilité d'un financement afin de mettre en place un programme de petits déjeuners au sein de leur établissement.</p> <p>À partir de l'année scolaire 2019-2020, un changement a été fait dans le mode de financement des programmes de petits déjeuners. L'organisme Club des petits déjeuners finance alors directement les écoles qui souhaitent mettre en place un programme de petits déjeuners et il soutient sa mise en œuvre.</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 9,4 M\$ 2019-2020 : 10 M\$ 2020-2021 : 10 M\$</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 45 établissements scolaires et 9 130 élèves 2019-2020 : 304 établissements scolaires et 29 115 élèves 2020-2021 : 368 établissements scolaires et 54 966 élèves</p>	<p>Nombre annuel d'établissements qui offrent un programme de petits déjeuners tous les jours</p> <p>Nombre annuel de bénéficiaires du programme</p>	<p>725 établissements scolaires en 2022-2023</p> <p>171 500 en 2022-2023</p>	<p>50,7 %</p> <p>32 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>

	Le contexte de pandémie de la COVID-19 a complexifié le travail de l'organisme. En raison de mesures préventives de santé, les écoles ont été fermées au printemps 2019 et, selon la situation épidémiologique, des classes et des écoles ont fermé sporadiquement au cours de l'année scolaire 2020-2021. Les écoles ont dû s'ajuster à de nombreuses nouvelles consignes, et certaines d'entre elles ont préféré reporter l'ouverture d'un programme de petit déjeuner.						
15.1 Implanter le Programme Accès-Loisirs dans plus d'organismes et de municipalités Porteur : MEQ	Le MEQ soutient le programme Accès-Loisirs Québec (ALQ) pour promouvoir le Programme Accès-Loisirs auprès des organismes et municipalités du Québec et en assurer l'implantation dans tous les milieux qui souhaitent offrir la mesure.	2017-2018 : 150 000 \$ 2018-2019 : 150 000 \$ 2019-2020 : 150 000 \$ 2020-2021 : 150 000 \$	2017-2018 : 2 961 places 2018-2019 : 6 016 places 2019-2020 : 19 149 places 2020-2021 : 12 421	Nombre supplémentaire de municipalités et de régions qui offrent le Programme- Accès-Loisirs Pourcentage d'augmentation du nombre de personnes en situation de faible revenu bénéficiant annuellement du Programme Accès-Loisirs.	Municipalités : 360 en 2023 Régions : 16 en 2023 3 553 places	Municipalités : 100 % Régions : 88 % 100 %	En cours de réalisation

<p>15.2 Créer, mettre en place et promouvoir une carte d'accompagnement dans les domaines des loisirs, des activités culturelles et du tourisme pour les personnes handicapées</p> <p>Porteurs : MEQ, OPHQ</p>	<p>La carte a officiellement été lancée le 8 mai 2019.</p>	<p>2017-2018 : 31 250 \$</p>	<p>2017-2018 : s.o.</p>	<p>Date de lancement de la carte d'accompagnement</p>	<p>2017-2018</p>	<p>100 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>
	<p>Un comité interministériel a été créé.</p>	<p>2018-2019 : 125 000 \$</p>	<p>2018-2019 : s.o.</p>	<p>Nombre de personnes handicapées détenant la carte d'accompagnement selon le genre</p>	<p>Augmentation observée</p>	<p>100 %</p>	
	<p>Un organisme mandataire a été retenu.</p>	<p>2019-2020 : 115 000 \$</p>	<p>2019-2020 : 2 140 personnes</p>	<p>Nombre de partenaires offrant la gratuité d'entrée à l'accompagnateur par le biais de la carte d'accompagnement et le type d'activités offertes</p>	<p>Augmentation observée</p>	<p>100 %</p>	
	<p>Les modalités de fonctionnement ont été déterminées.</p>	<p>2020-2021 : 617 000 \$</p>	<p>2020-2021 : 3 261 personnes</p>	<p>Nombre d'activités de promotion réalisées</p>	<p>Réalisation d'activités de promotion auprès des organismes et de la clientèle visée</p>	<p>75 %</p>	
	<p>Le site Web a été lancé. Des éléments d'accessibilité y ont été ajoutés ainsi que des capsules en langue des signes québécoise. Il a également été traduit en anglais.</p>						
	<p>Une campagne de promotion spécifique des activités automnales et hivernales a été réalisée.</p>						
	<p>Plusieurs activités de démarchage auprès d'organismes partenaires potentiels ont été réalisées.</p>						

15.3 Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables ou marginalisées Porteur : MCC	L'enveloppe budgétaire initiale a été bonifiée par le MCC les deux premières années (750 000 \$ en 2018-2019 et près de 500 000 \$ en 2019-2020), mais l'appel n'a pu être fait qu'en 2020-2021 en raison du contexte sanitaire. En 2018-2019, 97 projets ont été soutenus. Ce nombre s'élève à 98 projets pour l'année 2019-2020. Les projets réalisés dans toutes les régions du Québec sont autant de réponses positives des organismes des secteurs culturel et communautaire pour unir leurs forces dans une grande diversité de contextes et ainsi contribuer à des objectifs allant au-delà de leur mission respective : inclusion sociale, dialogue intergénérationnel et interculturel, prévention en santé, etc.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 1,5 M\$ 2019-2020 : 1,5 M\$ 2020-2021 : s.o.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : ND 2019-2020 : ND 2020-2021 : s.o.	Nombre de projets soutenus par la mesure	Au moins 14 projets soutenus par année	100 %	En cours de réalisation.
				Nombre de projets soutenus par région administrative	Au moins un projet par région administrative Annuelle	100 %	
				Proportion des personnes touchées par les projets issus de chacun des groupes cibles ²⁵	s.o.	Non disponible.	

²⁵ Le soutien sera accordé en priorité à des demandeurs dont le projet s'adresse à des personnes issues de groupes cibles suivants : les Autochtones, les aînés, les jeunes, les minorités sexuelles, les minorités ethnoculturelles et les nouveaux arrivants ainsi que les personnes handicapées ou en situation de handicap.

16.1 Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale Porteur : MJQ	La journée annuelle initialement prévue le 5 juin 2020 a été reportée les 5 et 6 mai 2021 en raison de la pandémie.	2017-2018 : 0 \$ 2018-2019 : 100 000 \$ 2019-2020 : 100 000 \$ 2020-2021 : 70 000 \$	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : s.o. 2020-2021 : 275 personnes	Adéquation de la structure mise en place et de son offre de services avec les besoins des intervenants de programmes concernés. Ces besoins seront précisés dans le cadre de la recherche prévue par la mesure 20.2	70 % de satisfaction	Non disponible.	En cours de réalisation
				Journée provinciale PAJ-SM	Juin 2020	À déterminer ²⁶	
16.2 Faciliter l'accès, pour les personnes en situation de pauvreté, aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le <i>Code de procédure civile</i> et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle Porteur : MJQ	Les modifications législatives et réglementaires nécessaires ont été intégrées au projet de loi 32. Ce projet de loi a été adopté (LQ, 2020, c. 12), le <i>Code de procédure pénale</i> a donc été modifié et le nouveau tarif est entré en vigueur.	s.o.	s.o.	Civil : proportion des dossiers d'aide juridique en matière civile ouverts dans lesquels il y a une prestation de services avant la judiciarisation du litige, par rapport à l'ensemble des dossiers d'aide juridique ouverts dans lesquels il y a une prestation de	5 %, soit environ 3 150 dossiers	Non disponible.	Réalisée.

²⁶ Puisque la période couvrant le rapport s'arrête au 31 mars 2021, les activités réalisées en mai 2021 seront intégrées au prochain rapport.

				services. Le nombre de dossiers ouverts à l'aide juridique en matière civile est d'environ 63 055; 0 % de dossiers ouverts avant la judiciarisation du litige			
				Criminel : proportion équivalente (à définir la cible) de bénéficiaires de l'aide juridique représentés par un avocat de pratique privée qui intègrent le Programme de mesures de rechange général (PMRG) par rapport à la proportion des bénéficiaires de l'aide juridique représentés par un avocat de la Commission des services juridiques qui intègrent le PMRG	Criminelle : même proportion – un outil de compilation devra être développé par la Commission des services juridiques.	Non disponible.	

16.3 Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale Porteur : MJQ	Des financements ont été octroyés à deux organismes communautaires en vue de la mise en place des premiers projets pilotes du Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC). Le premier projet pilote, soit le PAJIC de Trois-Rivières, sera en place à partir du mois de juin 2021 et le PAJIC de Sherbrooke, le second projet pilote, sera mis en place d'ici la fin de l'année financière 2021-2022.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 100 000 \$ 2019-2020 : 70 000 \$ 2020-2021 : s.o.	s.o.	Réalisation d'outils de sensibilisation, d'encadrement et d'orientation qui affirment la volonté du gouvernement de soutenir les programmes, d'en favoriser le développement et d'en assurer la cohérence. Ces outils peuvent prendre plusieurs formes : modifications législatives ou réglementaires, directives, stratégie ou politique, démarche de formation, création de comités ou de tables de concertation, financement d'initiatives ponctuelles.	Deux outils par année	100 %	En cours de réalisation.
				Financement d'initiatives ponctuelles	Deux financements	100 %	

17. Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté Porteur : MTESS	Les formations ont commencé progressivement en novembre 2018 dans les trois régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de la Mauricie. Durant la période se terminant au 31 mars 2021, huit autres régions se sont ajoutées pour un total de 11 régions où la formation est offerte. D'avril 2020 à mars 2021, ce sont 1 644 formations qui ont été offertes ²⁷ . 1166 personnes ont pris part à la formation du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.	2017-2018 : NA	2017-2018 : NA	Nombre de formations offertes annuellement par région	2018-2019 : avoir offert au moins une formation dans deux régions (projet pilote)	100 %	En cours de réalisation.
		2018-2019 : 112 080 \$	2018-2019 : 108 personnes		2019-2020 : avoir offert au moins une formation dans cinq régions	100 %	
		2019-2020 : 506 876 \$	2019-2020 : 1 047 personnes		2020-2021 : avoir offert au moins une formation dans huit régions	100 %	
2020-2021 : 393 664 \$	2020-2021 : 1 166 personnes						
18. Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale Porteur : MTESS	En juin 2020, un chercheur a remis au Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) les deux rapports suivants : 1) Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et leurs impacts sur	2017-2018 : s.o.	s.o.	Signature du contrat de recherche	31 mars 2019	100 %	En cours de réalisation.
		2018-2019 : 50 000 \$					
		2019-2020 : 50 000 \$					

²⁷ Depuis le début de la crise sanitaire en raison de la COVID-19 en mars 2020, le rythme des formations a ralenti. Toutefois, Communautaire a rapidement déployé les formations en ligne ainsi que les accompagnements individuels en ligne. La formule est désormais disponible sur inscription seulement. Afin de joindre la clientèle cible et, par le fait même, un plus grand nombre de personnes, des publicités ont été incluses dans l'envoi du carnet de réclamation des prestataires de l'aide de dernier recours de certaines régions. Le taux de réponse a immédiatement augmenté de façon significative. Des listes d'attente ont été créées principalement pour les régions de Montréal, de Laval, du Centre-du-Québec et des Laurentides afin de permettre à un maximum de personnes de suivre les formations.

	<p>l'exclusion sociale au Québec; 2) Pistes d'indicateurs des préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et de leurs impacts sur l'exclusion sociale : un examen de la portée (<i>scoping review</i>). Ces deux rapports ont servi de documents de référence pour la production de l'avis du CEPE.</p> <p>Intitulé « Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté - Avis pour en comprendre la nature, les sources, les effets et développer des indicateurs de mesure portant sur les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté », ce document était en phase de finalisation au 31 mars 2021.</p>	2020-2021 : 43 000 \$ ²⁸		Date de remise d'un rapport sur les préjugés (chercheur externe)	31 mars 2020	100 %	
				Avis sur la nature, les sources, les effets et les indicateurs de mesure des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté	Printemps 2021	À déterminer.	

²⁸ Une somme de 929 000 \$ initialement prévue pour l'action 20.1 a été réaffectée à la mesure 18 au 31 mars 2021 : 43 000 \$ en 2020-2021, 443 000 \$ en 2021-2022 et 443 000 \$ en 2022-2023. Ce financement permettra, d'une part, la réalisation d'une enquête par l'Institut de la statistique du Québec visant à concevoir, à construire et à opérationnaliser des indicateurs quantitatifs de la présence de préjugés envers les personnes en situation de pauvreté dans la population générale et chez les personnes concernées. Il permettra, d'autre part, l'octroi d'une subvention de recherche à une chercheuse ou à un chercheur par le FRQSC afin de comprendre comment les politiques publiques véhiculent des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

19.1 Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire Porteur : MTESS	Le budget du Programme de soutien financier des corporations de développement communautaire (CDC) est bonifié graduellement, ce qui permet de rehausser le financement des CDC existantes et d'en soutenir de nouvelles. Ce rehaussement représente un investissement total de 4,5 M\$ sur six ans.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 804 600 \$ 2019-2020 : 853 800 \$ 2020-2021 : 901 500 \$	s.o.	Nombre de nouvelles CDC financées	6 en 2019-2020	Non disponible	Réalisée.
				Pourcentage des CDC financées dans le programme et de la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDC) ayant bénéficié d'une augmentation de leur financement	100 % en 2018-2019	100 %	
				Pourcentage des CDC financées dans le programme et de TNDC ayant bénéficié d'une indexation annuelle de 1 % de leur financement	100 % à compter de 2019-2020	100 %	
19.2 Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux Porteur : MTESS	Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) soutient des organismes dans le cadre de leur mission globale. Afin d'aider ces organismes financés à la mission globale, leur financement a été rehaussé graduellement dès 2018-2019. De plus, l'enveloppe	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 2,2 M\$ 2019-2020 : 11,7 M\$ 2020-2021 : 12 M\$	s.o.	Pourcentage des organismes financés dans le programme qui combat les problèmes sociaux ayant bénéficié d'un rehaussement de leur financement	100 % en 2018-2019	100 %	Réalisée.

	<p>consacrée au financement de ces organismes de défense collective des droits, a été rehaussée à partir de 2019-2020 afin de soutenir davantage ceux qui offrent des services individuels à la population.</p> <p>Le financement accordé à des organismes financés à la mission par le FACAA a été augmenté de 12,7 %, suivi d'une indexation annuelle de 1 % d'ici 2023.</p>			<p>annuel de 12,73 % en 2018-2019</p>			
				<p>Pourcentage des organismes financés dans le programme qui combat les problèmes sociaux ayant bénéficié d'une indexation annuelle de 1 % de leur financement</p>	<p>100 % à compter de 2019-2020</p>	<p>100 %</p>	
				<p>Pourcentage des organismes financés dans le programme offrant des services individuels à la population ayant bénéficié d'un rehaussement de leur financement annuel de 9,2 M\$ en 2019-2020</p>	<p>100 % en 2019-2020</p>	<p>100 %</p>	

AXE 4 – RECHERCHE ET ÉVALUATION : AMÉLIORER L’EFFICACITÉ DE L’ACTION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L’EXCLUSION SOCIALE

L’axe 4 repose sur un désir d’appuyer les interventions gouvernementales sur les connaissances des enjeux de la pauvreté et de l’exclusion sociale. Cette connaissance découle de la recherche scientifique et de l’évaluation des actions mises en œuvre par le gouvernement et ses partenaires.

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d’atteinte de la cible	État d’avancement
<p>20.1 Soutenir la recherche en matière de pauvreté et d’exclusion sociale</p> <p>Porteur : MTESS</p>	<p>L’Appel de propositions Programme de recherche sur la pauvreté et l’exclusion sociale – Phase 4, diffusé en mai 2019 par le FRQSC, a permis le financement de cinq projets, pour un total de plus de 950 000 \$ (février 2020). Les rapports finaux sont attendus à l’automne 2023. Un deuxième concours pour la Phase 5 est en préparation.</p> <p>Le MTESS contribue également à l’Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ) réalisée par l’Institut de la statistique du Québec²⁹.</p> <p>La contribution financière s’élève à 525 000 \$, qui seront versés entre 2018-2019 et 2022-2023.</p> <p>Parallèlement, le CEPE a publié deux rapports qui présentent l’évolution des</p>	<p>2017-2018 : s.o. 2018-2019 : 543 000 \$ 2019-2020 : 505 000 \$ 2020-2021 : 462 000 \$</p>	<p>s.o.</p>	<p>Périodicité de la publication du suivi des indicateurs d’exclusion sociale (État de situation)</p>	<p>Publication annuelle</p>	<p>100 %</p>	<p>En cours de réalisation.</p>
				<p>Pourcentage de recherches soutenues dans le cadre de la Phase 4 de l’Action concertée ayant mené à un rapport final</p>	<p>100 %</p>	<p>Non disponible.</p>	
				<p>Pourcentage des rapports produits dans le temps convenu (Phase 4)</p>	<p>100 %</p>	<p>Non disponible.</p>	

²⁹ <https://www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca/>

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
	principaux indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale : <ul style="list-style-type: none"> • <i>La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2018</i>³⁰; • <i>La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : État de situation 2019</i>³¹. 						
20.2 Appuyer une recherche universitaire sur les retombées d'un programme ou protocole d'adaptabilité et d'accompagnement en justice et en santé mentale Porteur : MJQ	Les approbations éthiques ont été obtenues pour effectuer les demandes d'accès. La pandémie a retardé la consultation des dossiers. Le rapport, prévu en mars 2021, sera donc remis en mars 2023.	2017-2018 : s.o. 2018-2019 : s.o. 2019-2020 : 35 584 \$ 2020-2021 : 35 000 \$	Non disponible.	Date de dépôt du rapport de recherche	31 mars 2023	Non disponible.	En cours de réalisation.
				Nombre d'activités de diffusion de la recherche réalisées	Cinq activités	Non disponible.	
				Nombre de régions rejointes	100 % des régions ayant un programme	Non disponible.	
20.3 Évaluer le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023	Un comité interministériel a été formé. Un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP) du PAGIEPS a été réalisé.	2017-2018 : 0 \$ 2018-2019 : 9 251 \$ 2019-2020 : 42 733 \$ 2020-2021 : 35 080 \$	s.o.	Date de remise des rapports finaux du PAGIEPS à la Direction des politiques de	30 avril 2023	40 %	En cours de réalisation.

³⁰ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2018_CEPE.pdf?1641395991

³¹ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2019_CEPE.pdf?1641395857

Titre	Activités réalisées (2017-2021)	Investissements	Clientèle rejointe	Indicateurs	Cibles	Taux d'atteinte de la cible	État d'avancement
Porteur : MTESS	<p>Des cadres d'évaluation spécifiques et d'autres documents méthodologiques associés aux mesures structurantes du PAGIEPS ont été produits.</p> <p>Les collectes prévues dans les cadres d'évaluation spécifiques ont été amorcées.</p>			lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire du MTESS			

CONCLUSION

Depuis l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en 2002, le Québec se positionne comme un acteur de premier plan en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un large éventail de mesures et de programmes destinés à améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont mis en œuvre par le gouvernement du Québec. Comme les deux précédents plans d'action, le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) témoigne de cette volonté d'agir sur plusieurs dimensions, en tenant compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté et en misant sur la concertation et la mobilisation des communautés. À cet égard, les mesures mises en application dans le cadre du PAGIEPS constituent des acquis importants.

À ce jour, sur les 43 mesures et actions prévues dans le PAGIEPS, 5 sont réalisées, 36 sont en cours de réalisation, 1 est en voie d'être mise en œuvre et 1 a été abandonnée. Les ministères et organismes concernés travaillent ainsi de concert afin de contribuer à la sortie de 100 000 personnes de la pauvreté d'ici 2023.

